

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00675 Numéro SIREN : 824 264 923 Nom ou dénomination : 2SN

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2019 sous le numéro de dépôt 3760

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

2SN

390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 Douai

V/REF :

N/REF : 2016 B 675 / 2019-B-3760

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 23/08/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

2SN
Société par actions simplifiée
390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 Douai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3760 le 23/08/2019

R.C.S. DOUAI 824 264 923 (2016 B 675)

Fait à DOUAI le 23/08/2019,
Le Greffier



2SN, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
824 264 923 RCS Douai

RAPPORT DE GESTION PRESIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

Cher Associé,

Nous vous avons convoqué conformément à la Loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres dossiers et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2018, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires net de 254 535.35 euros.

Les Produits d'exploitation se sont élevés à 262 029.18 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 264 310.93 euros. Le résultat d'exploitation est donc déficitaire pour un montant de 2 281.75 euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est déficitaire de 2 281.75 euros.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé est le second exercice de l'entreprise et s'est déroulé sur 12 mois alors que le précédent s'était déroulé sur 14 mois. Durant cet exercice, 2SN a consolidée sa structure et sa présence commerciale.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le début de l'année 2019, 2SN a embauché 2 personnes dont l'un dans le cadre d'un CIFRE dans le cadre du projet d'innovation « Smartflow » pour lequel la société a obtenue l'aide de la région et de l'état.

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions de la société permettent de projeter un chiffre d'affaires en augmentation de 20% les charges fixes ayant augmentées en cours d'exercice, (2 Embauches) le résultat d'exploitation sera sensiblement identique.

DS

4 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément à la loi LME du 4 août 2008 et à compter du 1^{er} janvier 2009, nous vous précisons que les contrats avec les fournisseurs prévoient des délais de paiement inférieurs ou égaux de 45 jours fin de mois.

date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2018	63 449 €	0 €	0 €	00 €

5 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous indiquons que notre activité n'a aucune conséquence sociale et environnementale.]

6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'a été procédé à aucune dépense dans ce domaine au cours de cet exercice

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société 2sn n'a pris aucune participation

8 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée d'affecter le résultat de l'exercice soit un déficit de 2 281.75 euros au compte report à nouveau.

9 SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

10 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons des conventions signées ci –dessous :

1/ Facturation mensuelle de la société JOMAJUP au titre d'un contrat de prestation de management à hauteur de 3 000 € HT

11 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Président vous informe, qu'aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant l'attribution gratuite d'actions.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à DOUAI

Le 30 juin 2019

Le Président

2SN représentée par Madame Josette Delmarquette



2SN

390 Av. Marechal Leclerc

59500 DOUAI

Tél : 03 72 53 36 30 - Mail : compta@2sn.fr

SAS au capital de 10 000 € - 824 264 923 RSC Douai

TVA FR84 824 264 923 - APE 6202A

2SN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

824 264 923 RCS DOUAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SARL FIDUCIAIRE LHP - 8 rue Marie Marvingt ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Commissaire aux Comptes

2SN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI

824 264 923 RCS DOUAI

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

A l'associée de la société 2SN,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2SN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives notamment à la comptabilisation des immobilisations.

Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles effectuée par la société. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour dépréciation des créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous avons également mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées pour les clients dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 19 juin 2019

Pour la SARL Fiduciaire LHP

**Représentée par M. Laurent TILLY
Commissaire aux comptes**

Bilan et Compte de Résultat

2SN SAS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/11/2016 au 31/12/2017 (14 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		5 380,00	5 380,00			3 204,00	1,16
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		917,00	484,82	432,18	0,13	736,00	0,27
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		6 297,00	5 864,82	432,18	0,13	3 940,00	1,43
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		264 527,60	9 576,00	254 951,60	76,71	183 587,87	66,59
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel		900,00		900,00	0,27		
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		8 297,00		8 297,00	2,50		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		13 136,76		13 136,76	3,95	15 475,96	5,61
. Autres		15 592,82		15 592,82	4,69	15 593,97	5,66
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		38 322,85		38 322,85	11,53	56 276,20	20,41
Charges constatées d'avance		742,21		742,21	0,22	841,00	0,31
TOTAL (II)		341 519,24	9 576,00	331 943,24	99,87	271 775,00	96,57
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		347 816,24	15 440,82	332 375,42	100,00	275 715,00	100,00

2SN SAS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (14 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3,01	3,63
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	95 444,93	95 444,33
	28,72	34,62
Résultat de l'exercice	281,75	
	-0,68	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	103 166,58	105 444,33
	31,04	38,24
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	69 434,85	90 828,64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20,89	32,94
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	15 197,85	2 853,00
. Organismes sociaux	8 614,13	9 359,66
. Etat, impôts sur les bénéfices	2,59	31 212,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	47 446,78	32 372,05
. Etat, obligations cautionnées	14,27	11,74
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 460,23	501,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,44	0,16
Autres dettes		3 144,00
Instruments de trésorerie		1,14
Produits constatés d'avance	87 059,00	
	26,19	
TOTAL (IV)	229 212,84	170 270,67
	68,96	61,76
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	332 375,42	275 715,00
	100,00	100,00

2SN SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/11/2016 au 31/12/2017 (14 mois)		Variation absolue (12 / 14)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises					28 240,00	8,58	-28 240	-100,00			
Production vendue biens											
Production vendue services	254 535,35		254 535,35	100,00	300 415,25	91,41	-45 880	-15,26			
Chiffres d'Affaires Nets	254 535,35		254 535,35	100,00	328 655,25	100,00	-74 120	-22,54			
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			7 493,70	2,92			7 493	N/S			
Autres produits			0,13	0,00	0,72	0,00					
Total des produits d'exploitation (I)			262 029,18	102,98	328 655,97	100,00	-66 626	-20,26			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			405,10	0,16	1 797,00	0,55	-1 392	-77,45			
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			75 912,98	29,82	118 706,87	36,12	-42 794	-36,04			
Impôts, taxes et versements assimilés			1 710,06	0,67	757,32	0,23	953	125,89			
Salaires et traitements			124 712,94	49,00	49 027,08	14,92	75 685	154,37			
Charges sociales			50 178,07	19,71	18 745,38	5,70	31 433	167,69			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 507,95	1,38	2 357,00	0,72	1 150	48,79			
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 796,10	3,06	9 273,60	2,82	-1 477	-15,92			
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			87,73	0,03	76,36	0,02	11	14,47			
Total des charges d'exploitation (II)			264 310,93	103,84	200 740,61	61,06	63 570	31,67			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-2 281,75	-0,89	127 915,36	38,92	-130 196	-101,77			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés					1 593,97	0,48	-1 593	-100,00			
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)					1 593,97	0,48	-1 593	-100,00			
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					1 593,97	0,48	-1 593	-100,00			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 281,75	-0,89	129 509,33	39,41	-131 790	-101,75			

2SN SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/11/2016 au 31/12/2017 (14 mois)	Variation absolue (12 / 14)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	262 029,18	330 249,94	-68 220	-20,65
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	264 310,93	234 805,61	29 505	12,57
RÉSULTAT NET	-2 281,75 <i>Perte</i>	95 444,33 <i>Bénéfice</i>	-97 725	-102,38
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes**2SN SAS****ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

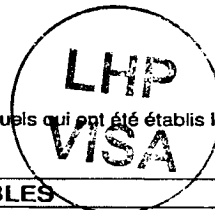
L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 14 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 332 375,42 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 281,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2019 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

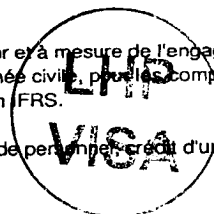
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),



2SN SAS

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 297 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 380			5 380
Immobilisations corporelles	917			917
Immobilisations financières				
TOTAL	6 297			6 297

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 865 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 176	3 204		5 380
Immobilisations corporelles	181	306	2	485
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 357	3 510	2	5 865

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	5 380	5 380	0	Non amortiss.
Mat.bureau & informat	917	485	432	Non amortiss.
TOTAL	6 297	5 865	432	

3.2 - Etat des créances = 303 196 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	303 196	303 196	
TOTAL	303 196	303 196	

3.3 - Provisions pour dépréciation = 9 576 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	9 274	7 796	7 494		9 576
Comptes financiers					
Total	9 274	7 796	7 494		9 576

2SN SAS

390 avenue du Marechal Leclerc 59500 DOUAI

2SN SAS

ANNEXE

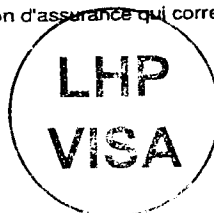
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 742 E

Les charges constatées d'avance sont composées de la cotisation d'assurance qui correspond à une charge de l'exercice 2019.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 229 213 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	69 435	69 435		
Dettes fiscales & sociales	72 719	72 719		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	87 059	87 059		
TOTAL	229 213	229 213		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 20 574 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 986
Dettes fiscales & sociales	14 588
Autres dettes	
TOTAL	20 574

4.4 - Produits constatés d'avance = 87 059 E

Les produits constatés d'avance correspondent à des contrats de maintenance facturés à l'année et qui concernent l'exercice 2019.

2SN SAS

390 avenue du Marechal Leclerc 59500 DOUAI

2SN SAS

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 254 535 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	254 535	100,00 %
TOTAL	254 535	100,00 %

LHP

VISA

2SN, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
824 264 923 RCS Douai

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 juin à 11 heures,

390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC à DOUAI

1. **2SN**, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 390 av Marechal Leclerc 59500 Douai, inscrite sous le numéro d'identification unique 824 264 923 RCS Douai, représentée par la société JOMAJUP dont le siège social est situé 390 av Maréchal Leclerc 59500 DOUAI, inscrite sous le numéro d'identification unique 823 692 744 et représentée par Madame Josette Delmarquette, dûment habilité aux fins des présentes en qualité de président s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame Josette Delmarquette, l'associé unique.

Le membre de l'Assemblée a élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Josette DELMARQUETTE est nommée secrétaire de séance.

Fiduciaire L.H.P, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation du résultat,
- La rémunération et le remboursement des frais du président
- Quitus au Président,
- État des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation, s'il y a lieu, de telles conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DJ

PREMIERE DECISION

Les associés approuvent, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat net déficitaire de 2 281.75 euros et décident de l'affecter en totalité au poste Report à nouveau.

SECONDE DECISION

Les associés approuvent les conventions présentées au rapport de gestion à savoir :

1/ Rémunérer la société JOMAJUP au titre d'un contrat de prestations de management à hauteur de 3 000 € HT

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès- verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

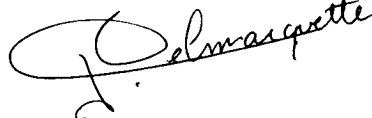
Le président :

Madame Josette Delmarquette



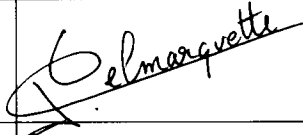
Le secrétaire

Madame Josette DELMARQUETTE



SOCIETE 2SN
Société par Actions Simplifiées (SAS)
Au capital de 10 000 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
824 264 923 RCS Douai

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019

Actionnaires	Nombre d'actions	Nom, Prénom des mandataires ou représentants légaux	Signatures
JOMAJUP représenté par Madame Josette Delmarquette	1000	DELMARQUETTE Josette	
TOTAL	1000		

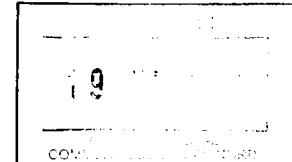
Le président certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que l'associé unique est présent et totalise 1 000 actions composant le capital social et ayant droit de vote.

Madame Josette DELMARQUETTE



TRIBUNAL DU COMMERCE

66, rue Saint Julien
59500 DOUAI



Madame, Monsieur,

Je soussignée Madame Josette DELMARQUETTE, née le 15/12/1945 à Amiens, Président de la société 2SN dont le siège social se situe au 390 avenue du Maréchal Leclerc à Douai, donne, par la présente lettre, pouvoir à Madame Christelle BEDART, née le 01/05/1971 à Aubry et demeurant au 29 Chemin du Bois des Caures 62117 Brebières, pour accomplir en mon nom les actes mentionnés ci-dessous :

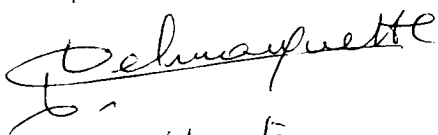
- Dépôt rapport du commissaire aux comptes, exercice clos le 31 décembre 2018

A cet effet, j'autorise Madame Christelle BEDART à signer pour moi et en mon nom des formulaires et des documents. Madame Christelle BEDART pourra également, pour moi, demander tout document nécessaire.

Je profite de ce courrier pour vous joindre une copie de ma pièce d'identité, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de la personne qui me représente.

Fait à DOUAI, le 18 juillet 2019

Signature

Bonjour Pouvoir

Présidente.